

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2066

présenté par
M. Marleix

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de certaines »

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction laisse planer une incertitude sur la portée de la règle constitutionnelle qui n'a pas lieu d'être.